

Cherbourg , Caen , Grandville , Morlaix , Saint-Malo , Brest , Port-Louis , Nantes , Vannes , la Rochelle , Rochefort , Bordeaux , Blaye , Libourne , Bayonne , Cette , Vendre , Marseilles & Toulon : Et, Sa Majesté , dans la vûe de favoriser la Navigation Françoisé , ne permet l'exportation des dites denrées que sur des Vaisseaux François , dont le Capitaine & les deux tiers au moins de l'Equipage seront François , sous peine de confiscation. Tous Sujets du Roi ou Etrangers pourront faire librement entrer dans le Royaume & sur toutes espèces de Vaisseaux indistinctement toutes sortes de grains , légumes , &c. en payant le droit d'un pour cent sur le bled-fro-ment , & de 3 pour 100 sur les seigles , menus grains , grenailles , farines & légumes ; les-dits grains ne payeront , à la sortie du Royaume , qu'un demi pour cent de droit. Pour ne laisser aucune inquiétude à ceux qui ne sentiroient pas encore assez les avantages d'un tel commerce , Sa Maj. juge à propos de suspendre la liberté d'exportation , lorsque le prix du bled sera porté à la somme de 12 livres 10 sols le quintal & au-dessus dans quelques-uns des Ports ou des lieux situés sur la frontière , & que ce prix sera soutenu pendant trois marchés consécutifs.

Par un Arrêt du 29. Juin dernier le Roi ordonne la liquidation des Lettres de change & Billets de monøye du Canada. Comme cet Arrêt intéresse beaucoup le public , & sur-tout les Anglois , nous jugeons à propos de le rapporter en entier. Le voici.

Le Roi voulant pourvoir à la liquidation des dettes contractées en Canada , tant en Lettres de change qu'en Billets de Monøye , & s'étant fait rendre
compte ,